

> communiqué de presse

Le cheminement littoral, un axe de développement majeur pour le tourisme dans la Manche

Suite à l'**état des lieux détaillé** des 450 km de cheminement littoral de la Manche réalisé en 2017 par le SyMEL (Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche), les travaux vont démarrer. Le diagnostic avait recensé les points noirs et proposé des solutions pour rétablir une continuité satisfaisante. Le conseil départemental avait voté à l'unanimité en session plénière en septembre 2017, un dispositif de soutien financier à destination des territoires qui réaliseront les travaux proposés dans le diagnostic.

Le projet de renforcement de la continuité du cheminement littoral vise à résoudre les 87 points noirs recensés. Le premier d'entre eux, sur la commune de Brévands, se situe à proximité immédiate du « kilomètre zéro » habituellement identifié pour le GR®223 dans la Manche.

A ce jour, la programmation de travaux prévue pour 2018 et début 2019 permettra de résoudre une quarantaine de points noirs avec une participation financière globale du Département de près de 100 000 €.

L'enveloppe pour 2019-2020 approchera 170 000 € pour 27 points noirs. La dernière phase de programmation devrait voir la mise en œuvre des solutions de résorption de près d'une vingtaine de points noirs pour une enveloppe de 270 000 €, qui s'attachera à résoudre les points soumis aux contraintes les plus fortes évoquées lors du précédent M9 (sites classés et inscrits, ou sites Natura 2000).



Un diagnostic pour des actions concrètes menant à une continuité du cheminement littoral

Le cheminement littoral constitue un formidable instrument de valorisation du patrimoine maritime et des espaces naturels qu'il rend accessible. Avec ses 3 façades maritimes, ses 355 kilomètres de côtes sableuses ou rocheuses, le département de la Manche dispose d'un territoire préservé dont la nature à l'état brut fait toute la richesse. Ce potentiel d'attractivité, tant économique que touristique, doit être davantage valorisé.

Face à ces enjeux, le Conseil département inscrit dans ses orientations stratégiques 2016-2021 la nécessité d'assurer « la continuité du cheminement littoral ». Parallèlement, l'itinérance littorale est inscrite dans la Stratégie de Développement Touristique de la Manche par Latitude Manche (Manche Tourisme à l'époque).

Le sentier du littoral et le GR®223, quelle différence ?

Historiquement appelé sentier des douaniers en référence à l'époque où il était utilisé par les douaniers pour enrayer la contrebande, le sentier du littoral englobe en réalité deux tracés distincts et parfois confondus.

Le « sentier du littoral », exclusivement piéton, provient de la loi du 31 décembre 1976 qui crée un droit de passage des piétons sur le littoral. Il est composé par la Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SPPL), instaurée par l'État (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) sur les propriétés privées riveraines du domaine public maritime sur une largeur de 3 mètres, ainsi que du passage sur les propriétés publiques.



©Estelle HERTAULT – CDT50

Le GR®223 est un itinéraire de Grande Randonnée continu et labellisé par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre. Son tracé reprend à environ 70 % le sentier littoral.

Un diagnostic réalisé par le SyMEL

En 2017, le SyMEL réalise un état des lieux très détaillé des 450 km de cheminement littoral de la Manche. L'objectif final est de disposer d'un cheminement littoral continu via le sentier du littoral ou le GR®223, lorsqu'aucun des deux tracés n'est satisfaisant on considère qu'il y a un « point noir ».

Le diagnostic recense des points noirs de différente nature :

- 1) l'absence de sentier en bord de mer (40 km),
- 2) la dégradation du sentier lié à l'érosion du trait de côte (12 km),
- 3) les points de danger avec des grandes routes (7 km),
- 4) des passages submersibles par grande marée (28 km) et
- 5) des zones où la fréquentation a un impact négatif sur la préservation de milieux naturels fragiles (35 km).

Pour chaque point noir, des propositions spécifiques ont été apportées afin de rétablir une continuité satisfaisante. Ces propositions vont de la création complète d'un sentier à la mise en place de bornes d'information à destination des randonneurs en passant par des travaux d'amélioration du cheminement existant.

Budget total des propositions : au moins 500 000 euros

Latitude Manche - Service presse

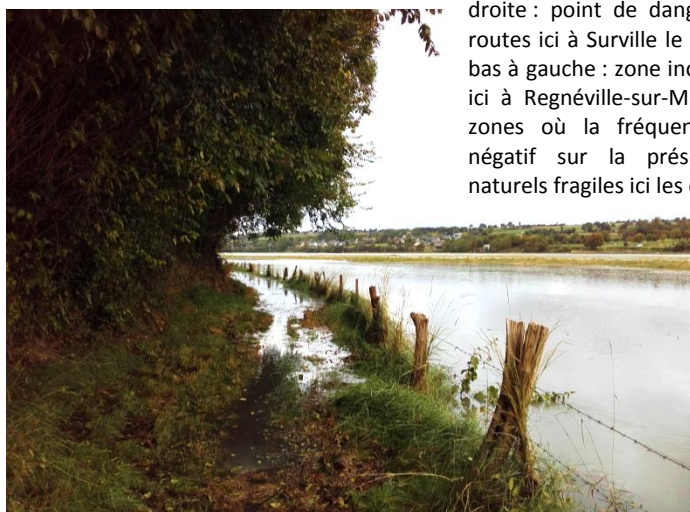
Sophie Bougeard
Tél. 02 33 05 96 08
Sophie.bougeard@manche.fr

Claire Larquemain
Tél. 02 33 05 98 89
claire.larquemain@manche.fr

www.manchetourisme.com



Exemples de points noirs identifiés : en haut à gauche : dégradation du sentier lié à l'érosion ici à Montfarville – en haut à droite : point de danger avec des grandes routes ici à Surville le long de la RD650 - en bas à gauche : zone inondées à marée haute ici à Regnéville-sur-Mer– en bas à droite : zones où la fréquentation a un impact négatif sur la préservation de milieux naturels fragiles ici les dunes de Baubigny



Photos ©Lydie Renouf

Un dispositif de soutien financier voté en session plénière le 29 septembre 2017

Compte tenu du potentiel d'attractivité du cheminement littoral, le Conseil départemental accorde une aide financière très incitative à destination des territoires qui réaliseront les travaux proposés dans le diagnostic. Sont éligibles les EPCI, les communes et le Conservatoire du Littoral voire le SyMEL. Cette aide contribuera ainsi à l'amélioration de la qualité du cheminement qui pourra être valorisé plus facilement pour le tourisme.

La subvention votée s'élève à hauteur de :

- 75 % du montant des travaux pour les communes où l'estimation est inférieure à 25 000 € ;
- 50 % du montant des travaux pour les communes où l'estimation est supérieure à 25 000 € avec un plafond de 150 000 € pour les trois communes identifiées comme n'ayant pas encore d'estimation ;

dans la limite de l'estimation faite par le SyMEL par point noir, sur présentation des factures des travaux réalisés dès 2018 et au plus tard avant fin 2021, avec un reste à charge au minimum de 1 000 €. Aucune acquisition foncière ne sera prise en charge.

L'enveloppe annuelle est de 150 000 €, permettant d'échelonner sur la période l'intervention du Département.

Le département a confié à l'agence d'attractivité Latitude Manche le suivi de cette politique. La démarche suivra plusieurs étapes : le partage du diagnostic au cours de réunions territoriales (entre le 6 et le 20 octobre) rassemblant tous les acteurs concernés en particulier les élus et les services des

Latitude Manche - Service presse

Sophie Bougeard
Tél. 02 33 05 96 08

Sophie.bougeard@manche.fr

Claire Larquemain
Tél. 02 33 05 98 89

claire.larquemain@manche.fr

www.manchetourisme.com

EPCI et des communes littorales, une aide technique et administrative par Latitude Manche, les travaux d'aménagement et la valorisation du GR 233 grâce au développement de services à destination des randonneurs itinérants.

Latitude Manche - Service presse

Sophie Bougeard
Tél. 02 33 05 96 08

Sophie.bougeard@manche.fr

Claire Larquemain
Tél. 02 33 05 98 89

claire.larquemain@manche.fr

www.manchetourisme.com

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC PAR TYPE DE POINT NOIR : EXEMPLES DE SOLUTIONS ENVISAGÉES



ABSENCE DE SENTIER LITTORAL OU DE GR® EN BORD DE MER

- environ **40 km** dont plus de 22 km dans la baie des Veys
- budget estimé : **170 000 €**

(hors baie des Veys)

- ex : **créer un sentier via la mise en application de la SPPL**



SENTIER ÉRODÉ

- environ **12 km** dont près de la moitié officiellement fermés pour cause de « sentier dangereux »
- budget estimé : **96 000 €**
- ex : **reculer ou recréer un sentier plus en retrait du trait de côte**



POINTS DE DANGER AVEC DES GRANDES ROUTES

- environ **7 km** dont plusieurs passages sur la RD 650 dite « route touristique »
- budget estimé : **111 000 €**
- ex : **aménager l'accotement, créer un nouveau sentier qui n'emprunte plus la route**



PASSAGES HUMIDES OU INONDÉS PAR GRANDE MARÉE

- environ **28 km** principalement dans les prés-salés des havres de la côte Ouest
- budget estimé : **26 000 €**
- ex : **informer les randonneurs de la submersibilité du cheminement, décaler le cheminement hors de la montée des eaux**



IMPACT NÉGATIF DE LA FRÉQUENTATION SUR DES ESPACES NATURELS FRAGILES

- environ **35 km** de cordons dunaires et cordons de galets
- budget estimé : **113 000 €**
- ex : **sensibiliser les randonneurs grâce à des panneauaux réguliers, décaler le cheminement hors des zones les plus fragiles**

